



**ACADÉMIE  
DE NICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des services départementaux  
de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes**

**MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL 2022**

[BULLETIN OFFICIEL N°40 du 28/10/2021](#)

Le serveur SIAM pour le mouvement interdépartemental 2022 sera accessible à compter du **9 novembre 2021**.

La période de saisie des vœux sera possible jusqu'au **30 novembre 2021**

Afin de vous accompagner dans votre démarche de mobilité, un accueil téléphonique des candidats sera ouvert du 30 novembre 2021 (plateforme Info-mobilité - 01 55 55 44 44).

Les candidats à une mutation recevront l'accusé réception de leur demande de mobilité le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et devront confirmer leur souhait pour le **8 décembre 2022** en retournant leur demande accompagnée des pièces justificatives, par retour de mail à l'adresse [mouvement1degre06@ac-nice.fr](mailto:mouvement1degre06@ac-nice.fr) ou par courrier (le caché de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

<p>DSDEN des Alpes-Maritimes Service DIPE II – Mouvement interdépartemental 2022 53 avenue cap de croix 06181 Nice cedex 2</p>
--

L'affichage des barèmes définitifs aura lieu le **7 février 2022**.

Les candidats pourront annuler leur demande de mutation jusqu'au **10 février 2022 à 12h00**. Au-delà de cette date, aucune demande d'annulation ne pourra plus être prise en compte.

Les résultats seront connus à compter du **1<sup>er</sup> mars 2022**.

Le service de la DIPE II reste à votre disposition pour toute information complémentaire aux coordonnées suivantes :

Madame Samanta Vorhauer  
Cheffe de bureau  
Tél : 04.93.72.63.72

Madame Pascale Otto  
Gestionnaire Actes Collectifs  
Tél : 04.93.72.63.66

Monsieur Christian PELLE  
Gestionnaires Actes Collectifs  
Tél : 04.93.72.63.66

Mél : [mouvement1degre06@ac-nice.fr](mailto:mouvement1degre06@ac-nice.fr)